

## COMITÉ SYNDICAL D'ARTOIS MOBILITÉS

**4 avril 2025 – 10h00**

Salle du conseil – CALL – Lens

-----

### ORDRE DU JOUR

-----

- Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
- Procès-verbal du comité syndical du 6 mars 2025

#### Affaires financières

1. Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2024 – M57 et M43
2. Approbation des comptes administratifs 2024 – Budgets M14 et M43
3. Affectation des résultats - Exercice 2024 – M57 et M43
4. Budgets primitifs 2025 – Approbation du budget principal M57 et du budget annexe transports M43
5. Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) et des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP)
6. Répartition de la contribution financière des membres d'Artois Mobilités pour l'exercice 2025 avec intégration d'une part fixe et d'une part dite « complément de prix »

#### Administration générale

7. Mise à jour des instances - Élection d'un nouveau représentant au sein du bureau d'Artois Mobilités (*Reporté*)
8. Présentation du rapport thématique régional de la Chambre Régionale des Comptes sur le financement des transports urbains en Hauts-de-France

#### Patrimoine

9. Acquisition des parcelles constituées des terrains d'emprise de voies ferroviaires, propriétés de la SNCF

#### Transports/Mobilité

10. Attribution d'une subvention à l'association ADATEEP 62 - Exercice 2025

#### Commande publique

11. Réalisation de travaux de génie civil et de VRD dans le cadre d'installation de bornes de recharge électrique de bus sur le dépôt de Houdain – Approbation du programme et fixation de l'enveloppe prévisionnelle en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre

- Questions diverses

Les services d'Artois Mobilités restent disponibles pour toute demande d'information ou de complément : [pbarbelette@am62.fr](mailto:pbarbelette@am62.fr) / 03 21 08 11 29

**Il est rappelé que le dossier envoyé par courrier est un dossier succinct. Le dossier complet et la convocation officielle sont envoyés par voie électronique via la plateforme e-convocation**